Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 131 (1986)

Heft: 7-8

Artikel: Avis de la SSO sur le programme d'armement 86

Autor: Hanslin, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344711

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avis de la SSO sur le programme d'armement 86

Le programme d'armement permettra de réaliser l'un des derniers objets principaux de l'étape de réalisation 1984-1987 du Plan directeur de l'armée. L'acquisition prévue de 310 chasseurs de chars *Piranha* de Mowag, équipés de systèmes d'engins guidés antichars, renforcera notablement la capacité de défense antichar à l'échelon du régiment. Cela permettra de remplacer les canons antichars sans recul 58 (BAT) de 10,6 cm, vieillis et encore à peine aptes au combat.

La SSO approuve le choix de la version «tourelle de lancement», un peu plus coûteuse, mais offrant une protection complète du tireur, capitale lors du tir. Les missiles *Tow 2*, engageables par n'importe quel temps, sont très performants et permettront de percer tous les blindages actuellement connus jusqu'à une distance de 3500 mètres. En raison de la subdivision ternaire des sections d'engins guidés (3 chasseurs de chars par section), une réserve de 10% (utilisée aussi pour l'instruction) peut être considérée comme plutôt faible.

L'infanterie verra sa capacité de défense antichar accrue grâce à l'amélioration des ogives de guerre pour engins guidés Dragon, qui pourront percer les blindages composites des chars de combat.

L'acquisition d'une nouvelle série de lance-mines de forteresse de 12 cm et de la munition correspondante est un autre projet important qui mérite d'être soutenu.

L'engagement d'armes C est devenu plus probable ces derniers temps. L'acquisition d'habits C est dès lors urgente. Il faut espérer que les prochains programmes d'armement permettront l'équipement au plus vite de tous les militaires.

L'acquisition d'abris de campagne permettra de réduire le temps nécessaire à la construction d'abris après la mobilisation et, pour les troupes, de résister efficacement au feu de préparation de l'ennemi.

Il faut également saluer l'acquisition de trois hélicoptères de transport, qui augmenteront en particulier la mobilité des troupes de montagne.

Le programme de constructions 86 montre qu'un effort particulier est à nouveau fait en faveur d'une des mesures de défense les plus efficaces, à savoir les renforcements de terrain.

Lt col EMG R. Hanslin